

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation - Mention 2nd degré - Parcours Professeur d'Éducation Physique et Sportive

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

UNIVERSITE DE LIMOGES
Direction de la Formation Continue et de l'apprentissage
05.55.14.90.70
dfc@unilim.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

Conditions d'accès :

Le master MEEF « second degré » est accessible aux étudiants en formation initiale et en formation continue (candidats engagés dans un parcours de reprise d'études ou de reconversion professionnelle). L'inscription en master MEEF « professeur d'EPS » est ouverte aux titulaires d'une licence STAPS ou équivalent avec une priorité pour le parcours "éducation et motricité" (EM). Le sauvetage aquatique et l'attestation de secourisme sont notamment des prérequis indispensables. Pour intégrer le master MEEF, un examen du dossier et éventuellement un entretien avec le responsable de la formation sont mis en place. Les candidatures en première année de master Meef se font par la plateforme nationale Mon Master. Une inscription en master MEEF « second degré » peut se faire via une procédure de VAP.
<https://www.inspe.unilim.fr/sinscrire/candidatures/candidature-m1-second-degre-et-cpe/> Pour une entrée directe en M2 MEEF second degré : Candidature à transmettre à l'adresse mail inspe-direction-plc@unilim.fr Le dossier devra comprendre : - Les relevés de notes de L3, de M1 et de M2 le cas échéant, - Une lettre de motivation, - Un curriculum vitae, Pour plus de renseignements : <https://www.inspe.unilim.fr/sinscrire/candidatures/entre-directe-en-m2/>

Prérequis pédagogiques :

Pour candidature en M1 : Licence préconisée : Staps mention "éducation et motricité" Pour candidature en M2 : Cette procédure peut concerner les titulaires d'un M1 MEEF effectué dans une autre académie ou les titulaires d'un autre master souhaitant se réorienter vers l'enseignement et justifiant d'une motivation crédible.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le master MEEF « second degré » s'adresse principalement aux étudiants souhaitant passer un concours de recrutement d'enseignants comme le CAPEPS. L'objectif principal est d'acquies les connaissances et les compétences diversifiées nécessaires à l'exercice du métier de professeur de collèges et lycées, en relation directe avec le référentiel de compétences des métiers d'enseignants et personnel d'éducation. Il s'agit précisément de : - maîtriser, avec une profondeur suffisante (à l'écrit comme à l'oral) pour pouvoir les enseigner, les connaissances fondamentales qui sont déjà largement abordées au niveau d'une licence disciplinaire ; - acquies les compétences professionnelles indispensables à la responsabilité de classes ; - s'initier à la réflexion sur les modalités d'acquisition par l'élève, des connaissances disciplinaires, notamment à travers l'analyse des erreurs des élèves, la familiarisation avec les programmes de l'enseignement secondaire, la connaissance des publics, la connaissance du contexte institutionnel et social du système éducatif français. L'objectif principal est d'acquies les connaissances et les compétences diversifiées nécessaires à l'exercice du métier de professeur du second degré, en relation directe avec le référentiel de compétences des métiers de l'enseignement et de l'éducation. Le professeur d'EPS a pour mission d'initier les collégiens ou les lycéens à la théorie et à la pratique de plusieurs disciplines sportives (APSA), en relation avec les programmes officiels. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant l'enseignement de leur discipline dans les établissements du second degré, dans les établissements d'enseignement supérieur ou dans les établissements de formation du Ministère de l'Éducation Nationale. Les professeurs d'EPS : - assurent le suivi individuel et l'évaluation des élèves, - contribuent à les conseiller dans le choix de leur projet d'orientation, - participent à la formation et aux entraînements des sportifs présents dans leur établissement, - peuvent exercer une mission de conseiller auprès des professeurs des écoles du 1er degré.

Contenu et modalités d'organisation

L'objectif principal est d'acquies les connaissances et les compétences diversifiées nécessaires à l'exercice du métier de professeur du second degré, en relation directe avec le référentiel de compétences des métiers de l'enseignement et de l'éducation. La formation s'articule autour de trois unités d'enseignement : L'UE 1 assure l'acquisition des « savoirs pour enseigner ». Elle est constituée d'enseignements transversaux en mode hybride, visant à construire la cohésion des futures équipes pédagogiques au sein de la communauté éducative. Pour plus d'informations, voir la rubrique du pôle culture métier commune. Elle comporte aussi un enseignement de langue vivante. L'UE 2 montre la nécessité d'intégrer des savoirs disciplinaires (« savoirs à enseigner ») des enseignants. La maîtrise de sa discipline dans le second degré constitue une base du métier. L'UE 3 vise à l'articulation entre les savoirs pratiques construits pendant les stages et les savoirs théoriques acquis pendant l'ensemble de la formation sur site, et particulièrement pour l'initiation à la recherche, tout cela assure, assume par la réflexivité (« savoirs issus de la pratique »). Chaque étudiant réalise par ailleurs un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation. Pour plus de renseignements consulter la maquette sur : <https://www.inspe.unilim.fr/formations/offre-de-formation/master-meef/parcours-professeur-education-physique-et-sportive-eps/> Les relations de l'Inspe avec le rectorat de l'académie de Limoges sont très importantes et permettent des liens forts entre la formation et les établissements publics d'enseignement du territoire Limousin (Corrèze, Creuse et Haute-Vienne). Le stage en établissement constitue l'axe structurant de la formation. La formation en alternance permet d'appliquer, de mettre en œuvre les connaissances qui auront été apprises pendant la formation théorique et pendant les stages

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Validation(s) Visée(s)

Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation mention second degré - Niveau 7 : Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur (Niveau 7 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
--------------	--------------------	-------	------------------------	---------------	-----	-----------

00199589du 01/09/2020 au
30/06/2021

Limoges (87)

**UNIVERSITE DE
LIMOGES**Non
éligibleFPC**00249329**du 01/09/2021 au
30/06/2022

Limoges (87)

**UNIVERSITE DE
LIMOGES**Non
éligibleFPC**00313108**du 01/09/2022 au
31/08/2023

Limoges (87)

**UNIVERSITE DE
LIMOGES**Non
éligibleFPC**00370558**du 01/09/2023 au
01/07/2025

Limoges (87)

**UNIVERSITE DE
LIMOGES**Non
éligibleFPC